

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE D'ELANCOURT

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE 5 JUIN, LE CONSEIL MUNICIPAL S'EST REUNI EN MAIRIE SUR CONVOCATION EFFECTUEE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-10 et L 2121-12 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-MICHEL FOURGOUS, MAIRE.

Président : M. Jean-Michel FOURGOUS

Présents :

Adjoints M. Gérard FAVIER ; Mme Anne CAPIAUX ; M. Bernard DESBANS ; Mme Ghislaine MACE-BAUDOUI ; M. Thierry MICHEL ; Mme Martine LETOUBLON ; M. Laurent MAZAURY ; Mme Catherine DAVID ; M. Alain LAPORTE ; Mme Chantal CARDELEC

Conseillers M. Gilbert REYNAUD ; Mme Colette PIGEAT ; M. André BAUDOUI ; M. Denis LEMARCHAND ; M. Jean-Pierre LEFEVRE ; Mme Christine DANG ; Mme Nathalie TINCHANT ; Mme Michèle LOURIER ; M. Benoît NOBLE ; Mme Valérie PRADIER ; Mme Isabelle MATHE ; M. Nicolas GUILLET ; M. Freidrich CHAUVET ; Mme Marion CARDOSO ; Mme Anne GOVINDE ; Mme Maria BOLZINGER ; M. Philippe DEVARIEUX ; M. Michel BESSEAU ; M. Christian NICOL (à compter de la délibération 20150063) ; M. Nicolas BOHER ; Mme Alizée JORE.

Représentés :

M. Jacques RAVION	donne pouvoir à Mme Chantal CARDELEC.
Mme Félicidade DE OLIVEIRA	donne pouvoir à Mme Valérie PRADIER.
Mme Gaëlle KERGUTUIL	donne pouvoir à M. Michel BESSEAU.

Absent excusé :

M. Christian NICOL jusqu'à la délibération 20150063.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance M. André BAUDOUI.

A 19h39, le quorum étant atteint, Jean-Michel FOURGOUS ouvre la séance.

Administration Générale

1 - 20150061

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 2015

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**,

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 6 Mars 2015 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

2 - 20150062

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 Avril 2015

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**,

Par	33	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 7 Avril 2015 composé du relevé des délibérations et du résumé des débats.

Administration Générale

3 - Rec-20150003

Liste des Décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** de ces décisions prises par le Maire en fonction de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administration Générale

4 - 20150063

Débat sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Rapporteur : Monsieur Bernard DESBANS Maire Adjoint

Article 1 : **ENGAGE** un débat contradictoire sur les orientations générales d'aménagement et de développement du Plan d'Aménagement et de Développement Durable annexé à la présente délibération.

M. Besseau examine deux réflexions :

1^{ère} réflexion : M. Besseau estime que le débat est utile mais reconnaît qu'il n'y a pas de mouvement de foule de la part des Elancourtois pour avoir une autre orientation en matière de développement durable, ni des Saint-Quentinois pour l'orientation de la gare de métro de la ligne 18 à Guyancourt, etc...

2^{ème} réflexion : M. Besseau estime qu'il y a un problème de calendrier car on prend des orientations qui vont arriver en fin d'année alors qu'est prévue l'extension de l'agglomération et quid de ce que diront les autres communes qui vont rejoindre la Communauté d'Agglomération.

B. Desbans rappelle qu'effectivement le PADD est d'ordre général, c'est dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) et à l'échelle de chacune des communes que l'on pourra rentrer dans les détails. Il n'est pas question de refaire le PLUI tous les 2 ou 3 ans, il convient d'avoir de grandes orientations qui dégagent une volonté politique à la fois sur le plan économique, sur le logement, sur le plan environnemental, sur le plan social. Ce sont de grandes lignes sur lesquelles tout le monde peut être d'accord et il est fort probable qu'il n'y ait aucune remarque de la part des communes qui vont rentrer et s'inscrire dans le cadre d'une intercommunalité qui a une vision globale.

Administration Générale

5 - 20150064

Avis sur l'arrêté préfectoral de projet de périmètre de fusion concernant la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre du schéma régional de coopération intercommunale

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel FOURGOUS Maire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**,

Par 30 Pour
Par 5 Abstentions (N. BOHER, M. BESSEAU, G. KERGUTUIL,
P. DEVARIEUX, M. BOLZINGER)

Article 1 : **DONNE** un avis favorable au projet de périmètre de fusion de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et de la Communauté de Communes de l'Ouest Parisien étendu aux communes de Maurepas et de Coignières, exposé par arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : **REAFFIRME** la cohérence naturelle et fédératrice de la fusion ainsi projetée dont la pertinence du nouveau périmètre élargi renforcera la légitimité et le rayonnement de Saint-Quentin-en-Yvelines au sein de la territorialité francilienne et, notamment, dans le cadre de l'articulation des projets et politiques publics autour de l'Opération d'Intérêt National de Paris-Saclay.

Services Techniques

6 - 20150065

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) - Révision

Rapporteur : Monsieur Benoît NOBLE Conseiller Municipal

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article Unique : **APPROUVE** le Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) dans sa version réactualisée, annexée à la présente délibération.

M. Bolzinger demande sous quelle forme les Elancourtois seront mis au courant de ce dossier.

B. Noble répond que le document sera sur le site internet et consultable en Mairie. G. Favier explique qu'il en sera fait état aussi dans le magazine de la commune.

A. Capiaux s'informe si les écoliers elancourtois auront des exercices de PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté).

B. Noble explique que les exercices ne sont pas obligatoires pour les communes qui ne disposent pas de plan communal de sauvegarde. C'est vivement recommandé mais très difficile à mettre en œuvre.

Finances

7 - 20150066

Remboursement à la CASQY portant sur le réseau de télétranquilité, secteur 2 (Coulée Verte de la Villedieu, Promenade Colbert, rue de Lapérouse et rue de Suffren), de la commune d'Elancourt

Rapporteur : Monsieur Thierry MICHEL Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**,

Par	30	Pour
Par	5	Abstentions (N. BOHER, M. BESSEAU, G. KERGUTUIL, P. DEVARIEUX, M. BOLZINGER)

Article 1 : **AUTORISE** la Commune à verser à la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines la somme de 29 308.80 € HT (vingt neuf mille trois cent huit euros et quatre-vingt centimes).

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Article 3 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

8 - 20150067

Subventions sur projet et de fonctionnement aux associations culturelles

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**,

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **DECIDE** de verser une subvention de :

- 500 € (cinq cents euros) à l'association **CODATYV FORMATION** – subvention de fonctionnement
- 500 € (cinq cents euros) à l'association **3 A** (Association Animation Agiot) pour l'organisation de leur gala de danse biennal au Prisme

- **150 €** (cent cinquante euros) à l'association **ATELIER DES ARTS GRAPHIQUES DE LA VILLEDIEU** pour leur participation à l'exposition « Fragments »
- **300 €** (trois cents euros) à l'association **LA MUSE EN SCENE** pour la réalisation de leur pièce de théâtre « Cercles Fictions »,
- **100 €** (cent euros) à l'association **LE GARDON ELANCOURTOIS** pour l'organisation de la journée de découverte et d'initiation à la pratique de la pêche
- **150 €** (cent cinquante euros) à l'association **LES CHŒURS DE LA PLEIADE** pour l'organisation d'une messe de Robert Schumann et un psaume de Félix Mendelssohn
- **400 €** (quatre cents euros) à l'association **L'IMAGE EN BOITE** pour la préparation de l'exposition «Différences »
- **500 €** (cinq cents euros) à l'association **THEATRE DE CHAIR** pour la tenue d'atelier d'initiation aux pratiques artistiques avec création de spectacles qui seront présentés au public

Article 2 : **DIT** que les crédits seront inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Culture

9 - 20150068

Tarifs des enseignements artistiques 2015/2016

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**,

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Article 1: **CONFIRME** que l'inscription aux écoles municipales est annuelle. Toute cessation de l'activité à l'initiative de l'élève ou de sa famille en cours d'année ne donne droit à aucun remboursement, ni cessation du paiement. L'élève ou sa famille s'engage à payer la totalité du tarif annuel (c'est-à-dire le tarif annuel sur 9 mois) sauf en cas d'arrêt supérieur à 28 jours, justifié par un certificat médical, fourni dans les premiers jours de l'absence.

Article 2: **FIXE** le droit d'inscription à **19,15 €** (dix neuf euros et quinze centimes) quelque soit le quotient familial. Ce droit d'inscription est annuel et nominatif et s'ajoute au tarif annuel de l'activité pratiquée. Il doit être acquitté lors de l'inscription ou de la réinscription et est également non remboursable.

Article 3 : **FIXE** les tarifs pour l'année 2015/2016 en ce qui concerne l'inscription aux cours des Ecoles Municipales d'Arts Plastiques et de Danse.

I - Inscription : tarifs mensuels des cours de l'Ecole Municipale d'Arts Plastiques exigibles sur 9 mois tenant compte du quotient familial

Quotient familial	ARTS PLASTIQUES				
	Dessin - Peinture			Sculpture	
	Enfants/Adolescents		Adultes	Adultes	
	1 h	1h30	2h	3 h	4h et +
1	3,11 €	3,93 €	10,04 €	16,56 €	22,25 €
2	8,28 €	9,83 €	13,46 €	22,25 €	30,02 €
3	9,83 €	11,39 €	15,53 €	25,88 €	34,67 €
4	10,87 €	12,42 €	17,08 €	28,46 €	38,30 €
5	11,90 €	13,46 €	19,15 €	31,57 €	42,44 €
6	12,94 €	15,01 €	21,22 €	35,71 €	46,58 €
7	14,49 €	16,56 €	23,29 €	38,81 €	51,75 €
Hors Commune	17,08 €	19,67 €	27,95 €	46,06 €	61,58 €

II - Inscription : tarifs mensuels des cours de l'Ecole Municipale de Danse exigibles sur 9 mois tenant compte du quotient familial

Quotient	1h	1h30	2h	2h30	3h	4h et +
1	3,93 €	5,69 €	6,73 €	7,25 €	8,80 €	9,83 €
2	8,80 €	13,46 €	16,04 €	17,60 €	19,67 €	22,77 €
3	10,35 €	16,04 €	19,15 €	20,70 €	23,81 €	26,91 €
4	11,39 €	17,08 €	20,70 €	22,77 €	25,88 €	30,53 €
5	12,42 €	19,15 €	23,29 €	25,88 €	28,98 €	32,60 €
6	13,97 €	20,70 €	25,36 €	27,95 €	31,57 €	36,23 €
7	15,53 €	23,29 €	27,95 €	30,53 €	35,19 €	39,85 €
Hors Commune	18,63 €	27,95 €	33,64 €	36,74 €	42,44 €	48,13 €

Article 4 : CONFIRME que les étudiants ou les jeunes en contrat d'apprentissage (apprentis) bénéficient d'une réduction tarifaire correspondant à l'application du quotient familial n° 2, sur les tarifs des cours de danse et d'arts plastiques, sur présentation d'un justificatif de la qualité d'étudiant ou d'apprenti.

Article 5 : CONFIRME que les tarifs sont calculés sur la base du quotient familial en vigueur.

Article 6 : CONFIRME qu'une dégressivité de quotient est appliquée lorsqu'il y a plusieurs élèves dans une famille ou lorsqu'un élève pratique plusieurs activités au sein des écoles municipales d'enseignements artistiques, selon le tableau infra :

Quotient de référence	1 ^{ère} activité ou 1 ^{er} élève	2 ^{ème} activité ou 2 ^{ème} élève	à partir de la 3 ^{ème} activité ou à partir du 3 ^{ème} élève
QF	QF	QF-1	QF-2

Ce calcul est appliqué de la manière la plus favorable pour les Elancourtois.

Article 7 : DIT que les dispositions de la présente délibération sont applicables à partir du 1^{er} juillet 2015.

Article 8 : DIT que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

M. Bolzinger prend acte qu'il s'agit d'une hausse modérée (3,5 %) d'autant qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis plusieurs années et que ces écoles de grande qualité ont besoin de moyens pour pérenniser leurs enseignements. Mais elle restera vigilante pour que cette hausse ne se renouvelle pas d'année en année. Par contre, elle pense qu'il y a nécessité de revoir la progressivité du quotient de manière à mieux prendre en compte la réalité des revenus dans toute leur échelle.

Culture

10 - 20150069

Mise à disposition du Centre artistique municipal - La Ferme du Mousseau à l'association 3A

Rapporteur : Monsieur Laurent MAZAURY Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 35 votants,

Article Unique : AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition de la salle de spectacle de la Ferme du Mousseau avec l'association 3A, pour lui permettre de présenter son spectacle de fin d'année le samedi 13 juin 2015. Le texte de cette convention est joint à la présente délibération.

Sports

11 - 20150070

Subvention exceptionnelle à l'association LES VOLANTS D'ELANCOURT

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros (trois cents euros) à l'association LES VOLANTS D'ELANCOURT, pour son soutien lors d'un stage sportif durant les vacances de Printemps 2015.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Sports

12 - 20150071

Partenariat avec les associations sportives

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article unique : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat, dont le texte est annexé à la présente délibération, avec chacun des clubs sportifs participant à la promotion de la pratique du sport sur la ville d'Elancourt, dont la liste est jointe à la présente délibération.

Sports

13 - 20150072

Partenariat avec le Tennis Club d'Elancourt

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité** (C. CARDELEC possédant un pouvoir pour J. RAVION ne participe pas au vote), par 33 votants,

Article unique : **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat, dont le texte est annexé à la présente délibération, avec le Tennis Club d'Elancourt participant à la promotion de la pratique du sport sur la ville d'Elancourt.

Sports

14 - 20150073

Tarification des activités de l'Ecole Municipale des Sports

Rapporteur : Madame Chantal CARDELEC Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**,

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **FIXE** la tarification mensuelle de l'Ecole Municipale des Sports, selon le tableau ci-dessous :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF MENSUEL
1	3,10 €
2	5,17 €
3	6,21 €
4	8,28 €
5	9,83 €
6	11,90 €
7	12,42 €
HORS COMMUNE	14,49 €

Article 2 : **FIXE** le droit d'inscription annuel à 19,15 € (dix-neuf euros).

Article 3 : **CONFIRME** que le droit d'inscription est annuel et nominatif pour chaque inscription aux différentes Ecoles Municipales et qu'il doit être acquitté à la réception de la première facture.

Article 4 : **CONFIRME** qu'une dégressivité de quotient est appliquée, lorsqu'il y a plusieurs élèves dans une même famille ou lorsqu'un élève pratique plusieurs activités au sein des écoles municipales, selon le tableau ci-dessous :

Quotient de Référence	1 ^{ère} activité ou 1 ^{er} élève	2 ^{ème} activité ou 2 ^{ème} élève	A partir de la 3 ^{ème} activité ou à partir du 3 ^{ème} élève
QF	QF	QF-1	QF-2

Cette grille est appliquée de la manière la plus favorable pour les Elancourtois.

Article 5 : **DIT** que les dispositions de la présente délibération sont applicables à partir du 1^{er} septembre 2015.

Article 6 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

Social

15 - 20150074

Renouvellement convention de mise à disposition des locaux accueillant l'épicerie sociale

Rapporteur : Madame Martine LETOUBLON Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **AUTORISE** le Maire à reconduire la mise à disposition de locaux au profit de l'Association «La Croix Rouge Française», pour la gestion d'une épicerie à vocation sociale, par la signature d'une nouvelle convention dont le texte est annexé à la présente délibération.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Social

16 - 20150075

Subventions aux associations partenaires du Centre Social

Rapporteur : Madame Martine LETOUBLON Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**,

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Article 1 : DECIDE d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations suivantes :

Associations	Objet	Fonctionnement
• Action Jeunes	Accompagnement à la scolarité	400 € (Quatre cents euros)
• A.R.Q.E. Association des Représentants de Quartier d'Élancourt	Promotion de la vie associative dans les quartiers, actions socioculturelles et sportives, et médiation entre les habitants et les pouvoirs publics	1 087 € (Mille quatre vingt sept euros)
• Locataire en action	Promotion d'activité au sein du quartier pour améliorer la vie collective	400 € (Quatre cents euros)
• Parole et Vie	Accompagnement à la scolarité	855 € (Huit cent cinquante cinq euros)
• Resto du cœur	Assistance bénévole aux personnes en difficulté, notamment dans le domaine alimentaire et le soutien administratif	5 000 € (Cinq mille euros)

Article 2 : DECIDE d'attribuer une subvention sur projet aux associations suivantes :

Associations	Objet	Projet
• Locataire en action	Activité conviviale dans le cadre de la journée de la femme	400 € (Quatre cents euros)
• Enfants Phares	Association de parents d'enfants handicapés pour un week end familial.	500 € (Cinq cents euros)

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de commune.

Social

17 - 20150076

Subventions à l'association Alpha Plus partenaire du Centre Social

Rapporteur : Madame Martine LETOUBLON Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité** (C. PIGEAT ne participe pas au vote)

Par 33 Pour
Par 1 Abstention (N. BOHER)

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Alpha Plus » (Aide à l'intégration en matière d'alphabétisation, d'illettrisme, d'apprentissage et de maîtrise du Français) de 4 500 € (Quatre mille cinq cents euros).

Article 2 : DECIDE d'attribuer une subvention sur projet à l'association « Alpha plus » pour un montant de 408 € (Quatre cent huit euros) pour une sortie culturelle.

Article 3 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de commune.

Social

18 - 20150077

Subventions à l'association Elansep partenaire du Centre Social

Rapporteur : Madame Martine LETOUBLON Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (M. LOURIER ne participe pas au vote) , par 34 votants,

Article 1 : DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'association « Elansep » (association dont l'objet est de briser l'isolement des personnes atteintes de sclérose en plaques « SEP » et de leurs familles, de relayer les informations sur la SEP, d'organiser des moments conviviaux) de 300 € (Trois cents euros).

Article 2 : DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de commune.

Social

19 - 20150078

Tarifs adhésions et prestations du Centre Social et Maison des enfants

Rapporteur : Madame Martine LETOUBLON Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité

Par 34 Pour
Par 1 Abstention (N. BOHER)

Article 1 : FIXE le montant de l'adhésion familiale annuelle au Centre Social comme suit

Adhésion familiale					
Composition familiale (nombre de personnes)	1	2	3	4 à 6	6 à 7
Montant de l'adhésion familiale	5 €	9 €	11 €	15 €	20 €

Article 2 : **FIXE** le montant de l'inscription annuelle à la Maison des Enfants comme suit :

Nombre d'enfant(s)	1	2	3	4	5 et +
Montant de l'inscription annuelle	20 €	25 €	30 €	35 €	40 €

Article 3 : **DIT** que les grilles tarifaires des articles 1 et 2 peuvent se cumuler.

Article 4 : **FIXE** le montant des prestations en fonction des activités comme suit étant entendu que les enfants de 16 ans et plus se voient appliquer le tarif adulte.

Composition familiale	Prestations inférieures à 10 €		Prestations à partir de 10 €	
	Par enfant	Par Adulte	Par enfant	Par Adulte
1	Demi tarif du coût réel de la prestation		3 €	4 €
2	Demi tarif du coût réel de la prestation		3 €	4 €
3	Demi tarif du coût réel de la prestation		2 € par enfant supplémentaire	4 €
4 à 6	Demi tarif du coût réel de la prestation		2 € par enfant supplémentaire	4 €
7 à 10	Demi tarif du coût réel de la prestation		2 € par enfant supplémentaire	4 €

P. Devarieux questionne sur le type de prestations inférieures à 10 €.

M. Letoublon précise qu'il s'agit du Ciné7 et de la piscine de Maurepas mais que malheureusement celle-ci fermant il ne reste que le cinéma.

Sur le sujet de la fermeture de la piscine de Maurepas, G. Favier informe que :

- Seule la commune de St Cyr a accepté de recevoir les Elancourtois et non pas les scolaires
- La commune essaye de négocier des possibilités pour le Club de Plongée

Article 5 : **FIXE** le montant des prestations transport en car en fonction des activités comme suit :

Composition familiale	Transports en Île de France		Prestations hors Île de France	
	Par enfant	Par Adulte	Par enfant	Par Adulte
1	2 €	3 €	3 €	4 €
2	2 €	3 €	3 €	4 €
3	1 € par enfant supplémentaire	3 €	2 € par enfant supplémentaire	4 €
4 à 6	1 € par enfant supplémentaire	3 €	2 € par enfant supplémentaire	4 €
7 à 10	1 € par enfant supplémentaire	3 €	2 € par enfant supplémentaire	4 €

Article 6 : **DIT** que les grilles tarifaires des articles 4 et 5 peuvent se cumuler.

Article 7 : **DIT** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours de commune.

Social

20 - 20150079

Règlements du Centre Social et de la Maison des enfants

Rapporteur : Madame Martine LETOUBLON Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **ADOpte** le règlement du Centre Social dénomé charte de l'adhérent,

Article 2 : **ADOpte** le règlement intérieur de la Maison des Enfants.

Urbanisme

21 - 20150080

Autorisation donnée au Maire de déposer une Déclaration Préalable de Travaux pour la création d'une porte de services sur la Halle des Sports Pierre de Coubertin

Rapporteur : Monsieur Bernard DESBANS Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article unique : **AUTORISE** le Maire à signer et à déposer une déclaration préalable de travaux pour la création d'une porte de services sur la Halle des Sports Pierre de Coubertin.

Enfance/Education

22 - 20150081

Subventions aux écoles maternelles et élémentaires

Rapporteur : Madame Anne CAPIAUX Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'allouer les subventions pour l'organisation de projets éducatifs dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune comme indiqué dans l'annexe dénommée : « Subventions sur projets 2015 ».

Article 2 : **DECIDE** d'allouer les subventions pour l'organisation de voyages éducatifs dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune comme indiqué dans l'annexe dénommée : « Subvention voyages éducatifs 2015 ».

Article 3 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Enfance/Education

23 - 20150082

Subventions aux fédérations de parents d'élèves FCPE et UNAAPE

Rapporteur : Madame Anne CAPIAUX Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 550 € (cinq cent cinquante euros) aux fédérations de parents d'élèves FCPE et UNAAPE.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

24 - 20150083

Subvention au Club de Tennis de Table d'Elancourt

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par	34	Pour
Par	1	Abstention (N. BOHER)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 7 000 € (sept mille euros) pour l'année 2015 au Club de Tennis de Table d'Elancourt pour sa participation active auprès des jeunes Elancourtois pendant les périodes de vacances scolaires.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

C. Nicol demande quel est le nombre d'enfants concernés. C. David répond qu'une quarantaine de jeunes sont accueillis chaque jour.

Jeunesse/Politique de la Ville

25 - 20150084

Subvention de fonctionnement aux Scouts et Guides de France

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 700 € (mille sept cents euros) à l'Association des Scouts et Guides de France pour l'année 2015.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

26 - 20150085

Subvention à l'Association des Guides et Scouts d'Europe

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la **majorité**

Par 31 Pour
Par 4 Contre (M. BESSEAU, G. KERGUUIL, P. DEVARIEUX,
M. BOLZINGER)

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 800 € (huit cents euros) à l'Association des Guides et Scouts d'Europe pour leur permettre d'appliquer un tarif dégressif aux familles de ses adhérents, acheter du matériel pour mener à bien ses activités et former de jeunes adultes encadrants.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

M. Bolzinger se dit surprise du volume de la subvention pour 15 adhérents, elle estime qu'il y a disproportion avec la subvention des Scouts de France. M. Besseau détaille en affirmant que cela fait 53 € par personne pour les Scouts d'Europe contre 27 € pour les Scouts de France. C. David répond que la commune octroie les subventions en fonction de la demande des associations et du projet.

Jeunesse/Politique de la Ville

27 - 20150086

Subvention au Foyer Socio Educatif du Collège Alexandre Dumas

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une aide financière de 500 € (cinq cents euros) au Foyer socio-éducatif du Collège Alexandre DUMAS afin d'acheter du matériel de secourisme pour que les 200 élèves de 4^{ème} puissent être formés au Brevet de Prévention et Secours Civiques niveau 1 (PSC1).

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Jeunesse/Politique de la Ville

28 - 20150087

Subvention à l'Association pour la promotion de la musique à Saint-Quentin-en-Yvelines (APMSQ)

Rapporteur : Madame Catherine DAVID Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **DECIDE** d'attribuer une subvention de 1 000 € (mille euros) à l'Association pour la Promotion de la Musique à Saint-Quentin-en-Yvelines (APMSQ) afin de lui permettre de mener à terme le projet d'éveil musical mené auprès des 2 classes de l'école élémentaire des Petits Prés pour l'année scolaire 2014/2015 et de le concrétiser par une grande représentation au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines en juin 2015.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune.

Personnel

29 - 20150088

INTERVENTION DES AGENTS SSIAP LORS DES MANIFESTATIONS DANS LES EQUIPEMENTS COMMUNAUX- FIXATION DES TARIFS -

Rapporteur : Monsieur Gérald FAVIER Maire Adjoint

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'**unanimité**, par 35 votants,

Article 1 : **FIXE** les tarifs d'intervention pour les agents SSIAP comme suit : 27€
(vingt sept euros) par agent et par heure.

Article 2 : **DIT** que les crédits sont inscrits en recettes au budget de l'exercice en cours de la commune.

Question orale de M. Bolzinger sur le projet « Multiplex de Maurepas » et le soutien de la commune à l'égard du Ciné 7 :

La résurgence d'un projet de Multiplex sur le village des Loisirs à Pariwest, relance à nouveau les inquiétudes concernant l'avenir du Ciné 7. M. Bolzinger sait que le Conseil Municipal, à différentes périodes, s'est largement impliqué pour que le Ciné 7 puisse se maintenir. Il y a eu plusieurs recours qui ont fait que jusqu'à présent ce Multiplex n'a pas pu voir le jour.

Aujourd'hui, la situation est différente. En effet, l'arrivée d'un Multiplex de 8 salles et de 1700 places suscite l'inquiétude. Le personnel du Ciné 7 a initié une pétition qui est très largement signée tant en ligne qu'au cinéma lui-même et cela prouve l'attachement à ce cinéma de quartier. De ce fait, M. Bolzinger souhaite que le Conseil Municipal s'exprime par un « Vœu » pour formaliser les choses et apporter son soutien à l'action culturelle de Ciné 7 ainsi qu'à ses choix

tarifaires qui permettent d'être très accessible et d'avoir une fréquentation très intéressante. Le Ciné 7 est un élément de l'âme du centre ville.

M. Bolzinger demande s'il est possible que le Conseil Municipal ait une initiative pour le soutien du Ciné7 en désapprouvant le projet du Multiplex de Maurepas.

L. Mazaury informe qu'un autre projet à Coignières en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial a été voté à l'unanimité le 4 juin 2015.

Il déclare qu'en accord avec M. le Maire, un vœu d'alerte et d'inquiétude peut être fait.

Il rappelle quelques chiffres pour le Ciné7 en 2014 : 105 000 entrées, 472 276 € de chiffre d'affaire, 5 salariés, 20 000 € de subvention de la CASQY, 46 000 € de subvention de la ville d'Elancourt, 15 000 € de déficit.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

André BAUDOUI
Secrétaire de séance

Jean-Michel FOURGOUS
Maire d'Elancourt